

Question orale de Mme Culer : L'avenir du bâtiment ISTI, rue Joseph Hazard.

Mme Culer signale que l'ULB a vendu le site de l'ISTI, sis 34, rue Joseph Hazard, à l'ASBL « Enseignement pour une société pluraliste ».

Celle-ci souhaite y installer une école secondaire qualifiée de « pluraliste ». Ce projet suscite des inquiétudes dans le quartier depuis de nombreux mois.

Les comités de quartier s'inquiètent de la transformation d'une école supérieure de type universitaire en école secondaire à haute fréquentation, qui altérerait le caractère paisible et harmonieux de ce quartier résidentiel.

L'afflux d'élèves dans une petite rue étroite et à sens unique aurait des conséquences néfastes sur la mobilité, la qualité de vie et l'économie du quartier.

Lors de la séance du Conseil communal du 20 mai 2020, le Collège a précisé qu'aucun permis de bâtir n'avait été introduit par l'ASBL. Mais cet élément n'est pas significatif, puisqu'aucun permis d'urbanisme n'est nécessaire lorsque le projet consiste à installer une école dans un bâtiment sans y effectuer des travaux.

Étant donné que l'ouverture de cette école serait prévue pour la fin de l'année 2021, Mme Culer souhaiterait que le Collège fasse un point actualisé de l'évolution de ce dossier.

M. le Bourgmestre répond que le Collège partage les préoccupations de Mme Culer : le remplacement d'un établissement d'enseignement supérieur comme l'ISTI par une école secondaire très fréquentée entraînerait un flux constant de véhicules qui altérerait profondément la vie de ce quartier.

Ce dossier se caractérise par une certaine opacité, étant donné que les premières informations sont venues de la presse et non des principaux intéressés.

Des questions relatives aux conditions de vente de cet immeuble appartenant à l'ULB ont en effet été relayées dans la presse.

M. le Bourgmestre et M. l'Échevin Biermann ont rencontré le Recteur de l'ULB mais n'ont pu obtenir lors de cette réunion des informations utiles sur la régularité de la vente ou les intentions de l'acquéreur.

Les deux courriers envoyés à ce dernier afin de connaître la nature du projet et son impact sur le quartier sont demeurés lettre morte.

C'est alors que la presse s'en est fait l'écho. Suite à la parution de ces articles, le responsable du pouvoir organisateur a contacté la commune pour exposer son projet d'école pluraliste, qui demeure assez flou, notamment quant au nombre d'élèves.

Durant l'été, M. l'Échevin Biermann a contacté le Ministre de l'Enseignement afin de faire part des préoccupations de la commune par rapport à l'installation éventuelle d'une telle école dans un quartier résidentiel.

Le 19 novembre 2020, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a accordé son autorisation au pouvoir organisateur, moyennant la mise en conformité du bâtiment, pour l'installation d'une école censée accueillir environ 450 élèves.

Si une mise en conformité du bâtiment est nécessaire, le permis sera délivré par la Région, mais la commune a toujours la faculté d'introduire un recours, comme elle l'a fait pour le projet d'implantation d'une école britannique avenue Bel-Air, quoique dans ce dernier cas, le recours n'ait pas abouti.

À ce stade, aucune demande de permis n'a encore été introduite.

De toute façon, le Collège suivra ce dossier de près.